

Grand Conseil - Grosser Rat

Les dernières nouvelles - Die aktuellsten Mitteilungen

www.plrf.ch



Assurer des moyens suffisants pour notre Université



Trotz Covid 19 ein erfreulicher positiver Abschluss der Staatsrechnung 2021, aber...



Non à une nouvelle augmentation des allocations familiales

Assurer des moyens suffisants pour notre Université – Antoinette de Weck



Selon une comparaison interuniversitaire, l'Université de Fribourg est celle qui dépense le moins par étudiant soit CHF 22.000.- alors que Berne, Genève, Bâle et Lausanne y affectent un montant de CHF 30.000.- et Zurich de 40.000.-

En outre, notre Université connaît un grand retard dans ses investissements, retard qui ne lui est pas imputable. Le manque de nouvelles infrastructures l'empêche d'accueillir plus d'étudiants, ce qui réduit sa compétitivité.

Dans le paysage universitaire suisse, qui n'avance pas recule. La preuve : les subventions de la Confédération ont diminué simplement parce que les autres universités ont plus d'étudiants et remplissent plus de critères que notre université. En 2021, la diminution des subventions s'est élevée à CHF 1,8 million.

C'est dans ce contexte qu'un mandat a été déposé demandant à l'Etat d'augmenter le montant pour l'entretien des infrastructures, de compenser la diminution des subventions des cantons non universitaires et d'ajouter CHF 2,2 millions au budget de fonctionnement pour assurer un meilleur encadrement des étudiants ainsi que le développement de deux centres de compétence : « digitalisation et société » et « les sciences de l'alimentation ».

Si le Conseil d'Etat acceptait les deux premières demandes, il refusait la 3ème estimant que cette demande devait être examinée dans le cadre général du budget pour assurer une égalité de traitement.

Face à la réponse du Conseil d'Etat, plusieurs députés ont rappelé le rôle essentiel que joue l'Université pour notre canton. En 2017, une étude de l'Université de St-Gall a démontré que les retombées des activités de l'Université pour le canton s'élevaient annuellement à CHF 227 millions. A cela s'ajoutent des effets collatéraux sur le marché du travail comme l'établissement de sociétés qui veulent profiter des prestations de l'Université ou d'anciens universitaires qui restent dans le canton pour y créer leur société.

Heureusement, le Grand Conseil a été sensible à ces arguments et a accepté ce mandat avec 82 voix dont une très large majorité du groupe PLR-PVL.

Trotz Covid 19 ein erfreulicher positiver Abschluss der Staatsrechnung 2021, aber... – Andreas Freiburghaus



Während der Maisession hat der Grosse Rat die Jahresrechnung 2021 und die Geschäftsberichte des Staatsrates und der Direktionen beraten und genehmigt. Die Erfolgsrechnung weist einen Umsatz von über über Fr.4 Mia. aus. Der Ertragsüberschuss vor Zuweisung an diverse Fonds beläuft sich auf Fr. 121.7 Mio. Der ausgewiesene Ertragsüberschuss beträgt Fr.700'000.-. Auf den ersten Blick können wir uns über diesen Abschluss der trotz einem aufwendigen Covid 19 Jahr positiv ausfällt glücklich schätzen. Trotzdem gilt es vertieft hinzuschauen und die nötigen Schlüsse daraus zu ziehen. Das erfreuliche Ergebnis kam in erster Linie infolge ausserordentlicher

Einnahmen wie der Zusatzausschüttung der Nationalbank von Fr.149.4 Mio. zustande. Auch wenn 2021 ein Covid 19 Jahr war das grosse Personalrekrutierungen für den Betrieb der Test- und Impfbizentren erforderte, muss es uns zu denken geben dass die Kantonssteuern nicht mehr ausreichen um die Personalkosten zu decken. Zudem müssen wir uns bewusst sein das wir am Tropf des interkantonalen Finanzausgleichs hängen und sich diese Mittel zu Gunsten unseres Kantons in den nächsten Jahren vermindern werden.

Leider konnten auch 2021 nur ein Teil der beschlossenen Investitionen getätigt werden. Es zeigt sich, dass Investitionsvorhaben immer längere Vorlaufzeiten benötigen sei dies infolge aufwendiger Planungsprozesse oder der Blockierung durch Einsprachen. Wichtig ist, dass insbesondere Projekte welche dem Volk zur Genehmigung vorgelegt werden mit verlässlichen Kostenfolgen zur Abstimmung gebracht werden. Leider wird die Sanierung und der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek Zusatzkredite in zweistelliger Millionenhöhe erfordern. Der zeitgemässe Unterhalt der Gebäude des Kantons wird wie diverse übrige Bereiche (Bildung etc.) zusätzliche finanzielle Mittel aus der Staatskasse erfordern. Der Gleichschritt von Einnahmen und Ausgaben muss unbedingt bewahrt bleiben.

Non à une nouvelle augmentation des allocations familiales – Nadine Gobet



Le saviez-vous ? Les allocations familiales sont un complément de salaire destiné aux parents afin de couvrir une partie des frais occasionnés par l'entretien de leurs enfants.

Elles sont financées uniquement par les employeurs qui doivent payer une contribution calculée en pourcent de l'ensemble des salaires qu'ils versent à leurs employés, que ces derniers aient ou non des enfants, et cette contribution versée dans un pot commun au niveau du canton peut représenter pour eux une charge en moyenne de 2,5% de leur masse salariale.

En comparaison avec les autres cantons, Fribourg n'a pas à rougir car il se trouve au 3ème rang des montants les plus élevés pour les allocations pour enfants et de formation et au 2ème rang pour les allocations de naissance.

Les demandes d'augmentation de nos collègues socialistes, Fr. 35.- par enfant et Fr. 500.- pour l'allocation de naissance, occasionneraient des dépenses annuelles supplémentaires de quelque 30 millions, à charge uniquement des employeurs. Cela provoquerait un renchérissement des coûts du travail non négligeable, en pleine période de crise pour bon nombre d'entreprises qui ont dû faire face pendant deux ans à la pandémie de covid et maintenant aux conséquences fâcheuses de la guerre en Ukraine.

D'autre part, cette demande formulée en novembre 2021 fait abstraction de la dernière augmentation de Fr. 20.- par enfant, entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Cette augmentation a été négociée avec les milieux économiques dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises. Le compromis trouvé en faveur des familles représente un coût de 11 millions à charge des employeurs. De plus, ce compromis prévoyait qu'il n'y aurait pas de nouvelle augmentation durant les 7 prochaines années, soit jusqu'en 2026. Or, en 2021 déjà, une augmentation est revendiquée par voie de motion, c'est donc peu dire qu'elle est prématurée.

Signalons encore que, dans le cadre de cette réforme fiscale, les milieux économiques ont aussi accepté, dans l'intérêt des familles et des jeunes, qu'un montant annuel de 10 millions soit affecté à la formation professionnelle et à l'accueil extra familial.

Par conséquent, cette demande est particulièrement mal venue dans le contexte économique actuel. Il faut aussi tenir compte des récents engagements pris par les employeurs en faveur des familles et le Grand Conseil l'a bien compris en la refusant par 62 voix contre 38.